

SSI : ouverture d'un diplôme d'université « Gestionnaire des ports de plaisance » pour l'année universitaire 2023-2024

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération du conseil d'UFR en date du 21 septembre 2023 ;
Vu l'avis de la CFVU du 7 décembre 2023 ;*

① L'UFR SSI propose l'ouverture d'un nouveau DU en octobre 2024. Le projet de formation a été construit à la demande de l'APPB (Association des Ports de Plaisance de Bretagne ; <https://www.portsdebretagne.fr/>). L'APPB a des missions d'accompagnement (défense des intérêts de profession des gestionnaires de ports), de représentation (intermédiaire auprès de différentes institutions publiques) et de promotion (valorisation de l'image des ports de plaisance de Bretagne). Aujourd'hui 128 ports (de 5 départements) adhèrent à l'APPB.

L'APPB constate :

- qu'il n'est pas aisé aujourd'hui de recruter des responsables de ports compétents ;
- qu'il serait possible de faire évoluer des collaborateurs travaillant actuellement dans des ports mais à la condition qu'ils suivent une formation complémentaire que le DU proposé assurerait.

Les objectifs visés par la formation sont listés ci-après :

- être capable de manager (animer - diriger) une équipe travaillant dans un port de plaisance ;
- disposer d'une culture élargie sur la plaisance et les activités portuaires ;
- être capable d'innover, de construire et de mettre en œuvre une stratégie.

Les candidats ciblés sont des diplômés bac+3 (d'une licence professionnelle « Nautisme et métiers de la plaisance » de l'UFR SSI/UBS par exemple), ayant trois années d'expérience professionnelle dans ce secteur ; il sera aussi possible d'accepter des personnes ayant des acquis professionnels pouvant être considérés comme équivalents. Ils travailleront dans un port de plaisance et leurs entreprises les détacheront **dans le cadre de la formation continue** pour suivre les enseignements 1 semaine par mois, pendant 5 ou 6 mois, en fonction des disponibilités des étudiants et des intervenants (dans un premier temps, étudiants en FC uniquement).

Le premier sondage effectué par l'APPB en juin-juillet 2023 montre que 26 personnes travaillant dans des ports de plaisance étaient intéressées à cette date (liste déjà fournie), pour les seuls ports adhérents de cette fédération, sachant qu'il sera possible d'étendre la proposition à toute la France.

Le conseil d'UFR SSI réuni le 21 septembre dernier a approuvé le principe d'ouverture.

② Les modalités de contrôle des connaissances et compétences de ce nouveau DU ont été présentées au conseil de l'UFR SSI ; elles figurent en annexe 2.

La formation, d'une durée de 165H TD fixes, sera mise en place tous les ans ou tous les 2 ans en fonction des demandes de la profession. Le modèle économique figure en annexe 3.

Le conseil d'UFR SSI réuni le 23 novembre dernier a validé MCCC et le modèle économique : 2000€ frais pédagogiques et 243€ de droits d'inscription.

Le nombre maximum d'étudiants est estimé à 24. Le seuil de rentabilité est fixé à 22.

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 décembre 2023



Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'ouverture du diplôme d'université « Gestionnaire des ports de plaisance » pour l'année universitaire 2023-2024 de cette formation, son modèle économique et son évaluation (MCC).

Documents en annexe :

- Equipe pédagogique (projet)
- MCC DU Gestionnaire Port 2024 2025
- Modèle économique DU Gestionnaire de Port de Plaisance
- Trame DU Gestionnaire de ports

Décompte des votes :

		Suffrages exprimés :	20
Membres en exercice :	28	Pour :	20
Membres présents :	14	Contre :	0
Membres représentés :	6	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

